

DQ79 – QUES266

Date : 22 février 2007



QUESTION

(réf. DQ-55, Bilan de déboisement et reboisement)

Demande d'informations complémentaires:

- une ventilation de l'âge des arbres dans les plantations à déboiser;
- l'âge et la taille des arbres de reboisement de « Grand gabarit » et de « Faible gabarit »;
- le traitement des arbres coupés.

RÉPONSE

Les plantations d'épinette blanche sur les lots 4-1, 5, 8-1, 9,1, 10-1, 12-1 et 13-1 ont entre 12 et 13 ans d'âge. Les plantations d'épinette blanche sur le lot 11-1 ont environ 5 à 6 ans d'âge. Enfin, la petite plantation d'érables sur le lot 9-1 a 10 ans d'âge.

Pour ce qui est des arbres de reboisement à grand gabarit, l'âge est variable selon l'essence, la variété, les conditions sous lesquelles les plants ont été produits, etc. Il faut compter approximativement de 5 à 8 ans pour les feuillus (50 mm de diamètre) s'ils ont été démarrés à partir de greffons. Pour les conifères (200 cm de hauteur), c'est également de 5 à 8 ans. Les arbres à faible gabarit ont environ 2 à 3 ans d'âge.

Comme mentionné dans le complément à l'étude d'impact en réponse à la question QC-17, l'aire à déboiser pour les installations du terminal sera préalablement balisée. Le bois sera coupé manuellement ou avec de l'équipement spécialisé selon l'entrepreneur retenu. Le bois à valeur commerciale sera récupéré par l'entrepreneur qui en disposera. Pour ce qui est des rebuts, ils seront déchiquetés et soit empilés sur le site pour servir de paillis lors de la revégétalisation des talus ou acheminés vers un centre de valorisation.